



« 20/06/2019: Table ronde politique autour de la thématique Aidants Proches »



Déroulement de la matinée



- Introduction: Présentation des asbl, qui sont les Aidants Proches?
- Loi de reconnaissance des Aidants Proches: Réjouissons-nous... Mais soyons vigilants!
- Programmes électoraux des partis francophones: concordance avec les actions du mémorandum de nos asbl
- Débat autour de 3 thèmes centraux
- Synthèse – conclusion
- L'Aidance ne s'arrête jamais... Nos actions pour le 21 juin



Merci de votre présence!



asbl Aidants Proches



- Créée en 2006 au départ des constats suivants:
 - Manque de valorisation sociale de l'aidant
 - Déficit d'information
 - Manque de prise en compte politique de la place de l'aidant

- Couverture territoriale : Région wallonne (et Bruxelles jusqu'en 2015)
- Siège social basé à Belgrade (Namur), 3 antennes décentralisées
- Asbl sœur sur territoire bruxellois et Jeunes AP (depuis 2015)



asbl Aidants Proches Bruxelles



Naissance en 2015 pour répondre à une double nécessité :

- Tenir compte du transfert des compétences fédérales aux Régions, en installant un interlocuteur bruxellois pour dialoguer avec les politiques
- Disposer d'un ancrage opérationnel en vue de répondre aux spécificités bruxelloises

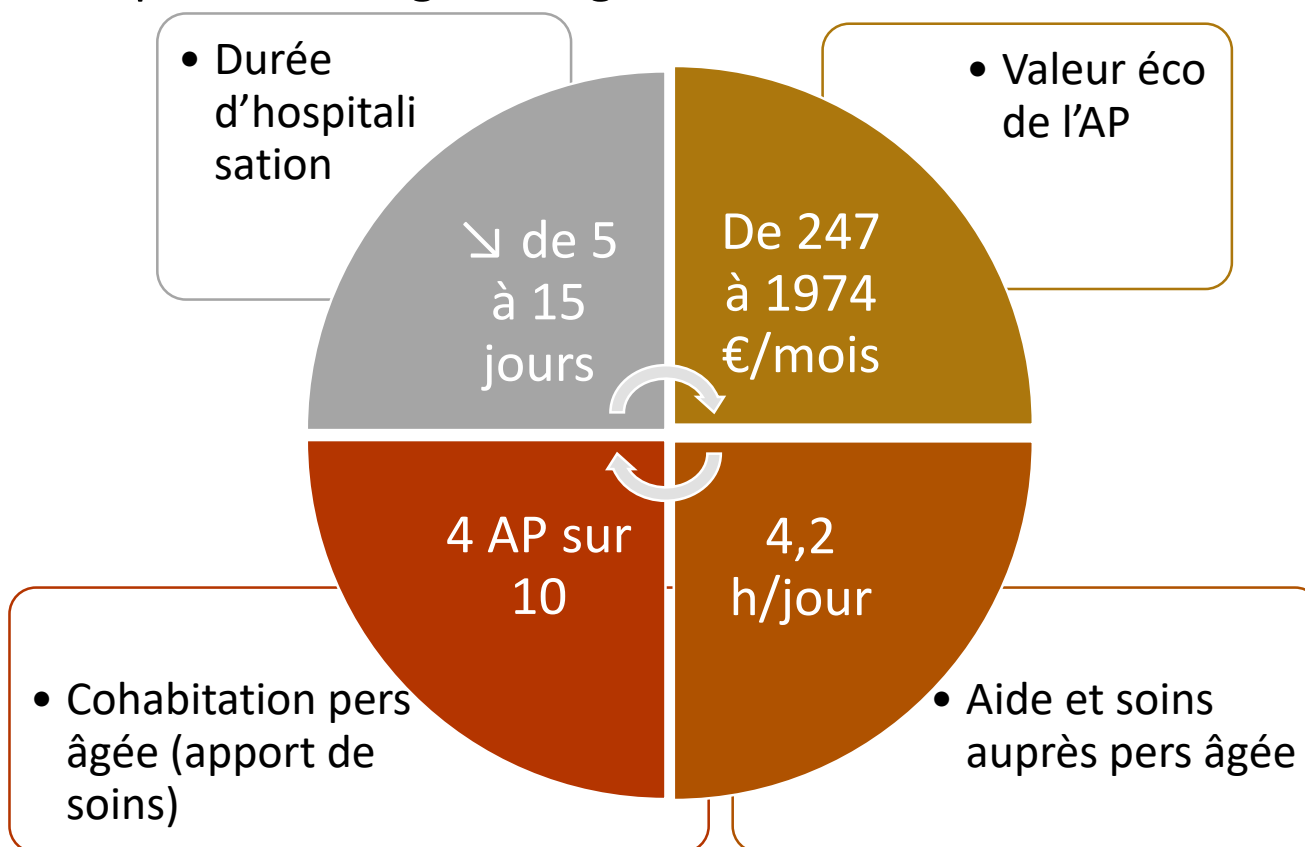


Qui sont les aidants proches?



- Ils sont estimés à **10 %** de la population
- Ce sont majoritairement des **femmes**
- La tranche d'âge la plus représentée est la tranche **45-55 ans**

- Aidants de personnes âgées fragilisées





« Une priorité? »



- Irremplaçables... mais invisibles !
- Vieillesse de la population
- Augmentation du nombre de démences et de maladies chroniques



Loi de reconnaissance de l'aidant proche



Réjouissons-nous...



Loi de reconnaissance de l'aidant proche



Mais soyons vigilants !



Comparaison mémorandum asbl AP et AP Bxl et programmes des partis politiques FR belges

Comment avons-nous procédé?



- 1) 10 actions mémorandums (asbl AP et AP Bxl)
- 2) Lecture systématique des programmes (féd., rég.) des partis politiques FR belges
- 3) Classement de leurs propositions au regard des actions des mémorandums



Axe 1 : Reconnaissance des AP



Mise en application de la loi fédérale de 2014 + inclusion de la thématique des AP dans les déclarations de politique régionale

CDH: Reconnaissance effective et accès à des droits sociaux spécifiques

Défi:

- Instaurer un statut spécifique aux AP (financé à partir des économies que les AP font réaliser à la société par la prise en charge de leurs proches)
- Développer un cadre légal (arrêtés d'exécution, développement de droits...)

Ecolo: Reconnaissance de droits sociaux

PS: Reconnaissance effective

Axe 2 : Soutien des AP via les professionnels



Formation (de base ou continue) des professionnels (social, santé, accompagnement) à la réalité des AP, label régional des services « *AP friendly* »

| | Professionnels | Initiatives d'accompagnement des AP | Label « équipes/services » |
|-------------|---|--|---|
| CDH | Sensibiliser, former aux besoins spécifiques des AP | Renforcer, diversifier accompagnement psycho-social | |
| Défi | | Soutien ou informatif : « conseillers en soutien » (dév. autonomie AP dans son rôle) | |
| MR | | | Formés aux AP ou ayant envers eux une action spécifique |
| PS | | Accompagnement des AP | |



Axe 3 : Evaluer et tenir compte des besoins des AP



Besoins/attentes des AP intégrés dans réglementations (fédérales, régionales...) liées au soutien (Projets Protocole 3, Chroniccare...)

Accompagnement, inclusion de la « charge » de l'AP (échelles d'évaluation, cf. Assurance Autonomie)

Détection (communes, provinces...) des besoins des AP

Fin de la barrière de l'âge pour des aides (aménagement domicile, mobilité)



Axe 4: Intégrer les AP dans la concertation multidisciplinaire



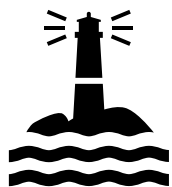
Place dédiée aux AP lors des réunions de concertation pluridisciplinaire (dispositifs régionaux: SISD, coordination, santé mentale...)

CDH: Renforcer les partenariats entre les professionnels de soins de santé et les AP

PS: Stimulation de la collaboration des professionnels de l'action sociale et des soins, développement services à domicile (liaison soins de santé, aides sociales et AP)



Axe 5: Faciliter l'accès des AP à l'information



Plateforme régionale web, dont le contenu répond aux besoins des AP + source d'info/relais par les professionnels

CDH: Informer les AP sur les législations et aides les concernant

Défi :

- Proposer des lieux de rencontres entre AP
- Faciliter/renforcer l'accès à l'information (se repérer face à la maladie, au handicap, aides existantes...)

MR: Améliorer l'accès à l'information pour les AP/familles

PS: Priorité à l'information des AP

Axe 6 : Accorder plus d'attention à la santé des AP



Inclusion de l'AP dans son DMG/DMI + ceux de l'aidé,
consultation prévention « santé AP » 1x/an,
compatibilité situation AP - assurance mal-invalidité,
assurance responsabilité civile

CDH: Reconnaissance effective en matière de soins de santé pour les AP

Défi : Création cliniques spécifiques dédiées aux AP (soutien psychologique) dès le début des soins → optique de prévention

PS :

- Préserver la santé des AP (aménagement de la législation de l'assurance maladie-invalidité, meilleure couverture de la responsabilité civile)
- Inclusion de l'AP dans le Dossier Médical Global de l'aidé



Favoriser l'emploi dans les projets de répit à domicile (féd.), financement et renforcement divers projets et services « répit » (rég.), institutionnels ou à domicile

CDH : Renforcer et diversifier les initiatives répit

Défi :

- Elargir les possibilités de répit (accueil de jour, de nuits, courts séjours...), adaptés aux personnes aidées et abordables financièrement
- Encourager le « temps pour soi » de l'AP

MR:

- Développement de structures accueil/court séjour/convalescence
- Renforcer les gardes à domicile (dont en nuit)

PS : Développer des services et structures d'accompagnement et d'accueil



Axe 8 : Former les AP et reconnaître leurs compétences



Valorisation des compétences acquises par les AP, coaching pour le retour à l'emploi, « e-learning », support des AP dans leur retour à l'emploi grâce à une aide à domicile

PS : Priorité à la formation des AP



Axe 9 : Promouvoir des arrangements flexibles pour une vie professionnelle active des AP



Instauration de crédits-temps spécifiques, mesures de conciliation emploi-vie de famille, facilitation dispositif de chômage, assimilation pour la pension, fin du statut « cohabitant légal », bonus fiscal lié à la situation d'AP

CDH :

- Amélioration statut des AP par reconnaissance effective et accès aux droits sociaux (pendant/après périodes d'aide) par des indemnités (chômage)
- Création d'un congé thématique spécifique, à temps plein ou temps partiel (revenu correct durant la période de prise en charge du proche dépendant)
- Améliorer la prise en considération de la « dépendance » au niveau fiscal



Axe 9 : Promouvoir des arrangements flexibles pour une vie professionnelle active des AP



Instauration de crédits-temps spécifiques, mesures de conciliation emploi-vie de famille, facilitation dispositif de chômage, assimilation pour la pension, fin du statut « cohabitant légal », bonus fiscal lié à la situation d'AP

Défi :

- Maintien des droits à la sécurité sociale durant la période de prise en charge
- Ouverture du droit à la pension sur base de la période d'aide
- Adapter horaires de travail (télétravail)
- Aide financière et crédits-temps spécifiques
- Réductions fiscales



Axe 9 : Promouvoir des arrangements flexibles pour une vie professionnelle active des AP



Instauration de crédits-temps spécifiques, mesures de conciliation emploi-vie de famille, facilitation dispositif de chômage, assimilation pour la pension, fin du statut « cohabitant légal », bonus fiscal lié à la situation d'AP

Ecolo :

- Mise en place d'une allocation de remplacement
- Préservation droit à allocation chômage
- Droit à une pension décente

PTB: Assimilation totale des périodes d'interruption de carrière (au motif de soins)



Axe 9 : Promouvoir des arrangements flexibles pour une vie professionnelle active des AP



Instauration de crédits-temps spécifiques, mesures de conciliation emploi-vie de famille, facilitation dispositif de chômage, assimilation pour la pension, fin du statut « cohabitant légal », bonus fiscal lié à la situation d'AP

MR :

- Poursuivre le renforcement des mesures de conciliation emploi-famille pour les AP
- Rendre plus flexibles les systèmes actuels de congés et de crédits-temps



Axe 9 : Promouvoir des arrangements flexibles pour une vie professionnelle active des AP



Instauration de crédits-temps spécifiques, mesures de conciliation emploi-vie de famille, facilitation dispositif de chômage, assimilation pour la pension, fin du statut « cohabitant légal », bonus fiscal lié à la situation d'AP

PS:

- Protection sociale des AP évitant préjudices durant recherche emploi ou carrière professionnelle
- Individualisation des droits sociaux
- Aménagements des législations (domaine de l'emploi, pensions)
- Amélioration des congés pour les travailleurs avec enfant/ adulte handicapé à charge (par rapport à la poursuite de la carrière professionnelle de l'AP)



Axe 10: Prise en compte du point de vue des AP dans toutes les politiques les concernant



Participation des instances représentatives de la thématique des AP, dans les conseils d'avis fédéraux, régionaux..., agrément/subventionnement de centres régionaux « ressources » sur la thématique des AP

CDH: Reconnaissance de centres régionaux « ressources » sur la thématique des AP

Défi : Instauration d'une nouvelle branche de la sécurité sociale destinée à financer la perte d'autonomie, incluant le soutien aux AP



Merci pour votre attention!



Place au débat !



Nos invités

Catherine Fonck, CDH

David Clarinval, MR

Jean-Marc Delizée, PS

Marie-Jeanne Riquet, Défi

Muriel Gerkens, Ecolo



La parole à nos invités



Thème n°1 : Conciliation emploi-famille

Rappel:

- Chaque orateur dispose de 3 minutes pour développer le point de vue de son parti
- A la fin de ce tour de table, 15 minutes de questions-réponses avec le public



La parole à nos invités



Thème n°2 : La santé des aidants proches

Rappel:

- Chaque orateur dispose de 3 minutes pour développer le point de vue de son parti
- A la fin de ce tour de table, 15 minutes de questions-réponses avec le public



La parole à nos invités



Thème n°3 : Une fiscalité soutenance pour les aidants proches

Rappel:

- Chaque orateur dispose de 3 minutes pour développer le point de vue de son parti
- A la fin de ce tour de table, 15 minutes de questions-réponses avec le public



Synthèse – conclusion



L'Aidance a toujours existé et ne
s'arrêtera jamais...



21/06/19: Journée des aidants proches



EN MATINEE: Remercions les aidants !

Distribution de douceurs chocolatées

- Libramont (hôpital)
- Chimay (marché)
- Namur (Saint-Luc Bouge)

EN APRES-MIDI: Portes ouvertes à la Maison de l'Aidance!

Moment de convivialité et ateliers bien-être

- Bd de Smet de Nayer, 570 -1020 Bruxelles

www.aidants-proches.be